

2. — PRODUCTION MINIÈRE

LES CHARBONNAGES DE DJERADA.

S.M. le Sultan et M. le Résident général Ponsot ont visité, en mai dernier, le bassin houiller de Djerada exploité par une société mixte qui associe le Bureau minier chérifien aux intérêts privés. Nous sommes heureux de pouvoir présenter une étude technique sur cette affaire qui, avec la mise en valeur du pétrole, intéresse directement l'avenir minier du pays.

Au moment où l'achèvement du chemin de fer Oujda-Fès vient de réaliser la liaison par voie ferrée entre Tunis et Casablanca, supprimant l'isolement dans lequel le Maroc oriental avait été maintenu, jusqu'à présent, il paraît intéressant de consacrer une étude aux charbonnages de Djerada, dont la mise en exploitation constitue un élément très important de l'économie de la région orientale du Maroc.

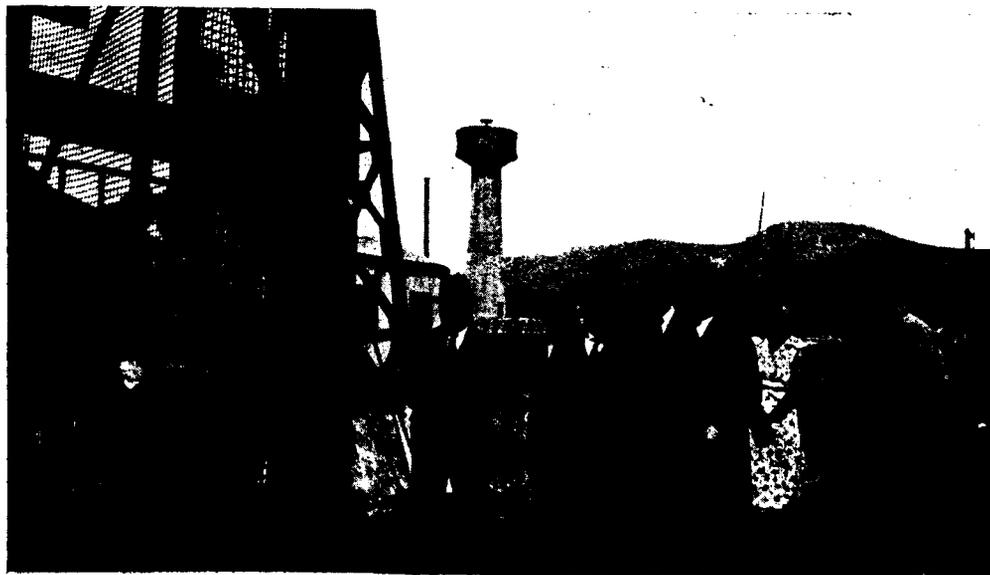
sud d'Oujda, soit sous la dénomination de « Silurien », soit de « Primaire d'âge indéterminé ».

C'est seulement en 1927, au cours d'une campagne de prospection systématique du Maroc oriental effectuée par la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye, que MM. Harroy et Brichant découvrirent le houiller exploitable et déposèrent, dès le début de mars 1928, les premières demandes de permis de recherches pour charbon.

Peu après, les études de géologie continuèrent, conduites avec toute la discrétion indispensable pour ne pas attirer l'attention sur la portée des indices recueillis.

Car, selon un principe qui est de règle dans tous les pays, le législateur marocain n'a réservé l'attribution de la mine au premier demandeur qu'en maintenant toutefois la volonté de satisfaire le plus grand nombre possible de concurrents.

Les premiers permis attribués à la Société d'Ougrée-Marihaye avaient entraîné le dépôt immédiat de demandes analogues par diverses



M. le Résident général Ponsot visite les installations houillères de Djerada.

Lorsque, en 1908, l'éminent géologue Louis Gentil avait parcouru les environs d'Oujda, il avait recueilli quelques fossiles carbonifères et avait laissé entrevoir l'existence possible du Moscovien et peut-être même de l'Ouralien au-dessus de ces couches de base du carbonifère.

Le professeur Haug, qui avait déterminé des fossiles recueillis par Louis Gentil, a, en 1911, rappelé, dans son *Traité de Géologie*, les observations du grand géologue marocain.

Mais, depuis cette époque, les études géologiques, forcément assez sommaires, effectuées dans la région, ont rangé tous les terrains au

sociétés françaises, parmi lesquelles la Compagnie minière de M'Zaïta, la Compagnie de Mokta-el-Hadid, la Compagnie royale asturienne des mines, la Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine, la Compagnie des chemins de fer du Maroc.

On comprend que, devant cette compétition, le véritable inventeur du gisement était tenu à éviter toute information hâtive sur les résultats qu'il obtenait, aussi longtemps que ceux-ci n'étaient pas assez formels pour constituer une base suffisante à la création d'une société d'exploitation, capable de mettre en valeur le gisement.

Lorsque le Service des mines eut connaissance des premiers résultats obtenus par les recherches, il fit constater l'intérêt que cette découverte suscitait dans le monde des mineurs et attira l'attention du Gouvernement sur la très grande portée que pouvait avoir l'ouverture d'un charbonnage pour l'économie du Maroc.

Le charbon est un élément trop vital pour la France, sa présence dans l'Afrique du Nord, pays considéré jusqu'à présent par toutes les sommités scientifiques comme dépourvu de charbon économiquement exploitable, est susceptible d'incidences trop profondes pour que les gouvernements responsables des destinées du Protectorat français puissent rester étrangers à l'égard de la mise en valeur du gisement de Djerada. Tel fut l'avis concordant du ministère français des affaires étrangères et de la Résidence générale.

C'est pourquoi, lorsque la Société d'Ougrée-Marihaye demanda, au début de 1929, à transformer en permis d'exploitation une partie des permis de recherches qu'elle possédait et à constituer une société d'exploitation, le Gouvernement du Protectorat, par le truchement du Bu-

Djerada », au capital de 18 millions, dont 3 étaient souscrits en numéraire par le Bureau minier et dont 3 lui étaient attribués, entièrement libérés, en rémunération de ses apports en nature.

Les statuts de cette société, qui fut constituée le 10 décembre 1929, prévoient des dispositions et sont accompagnés de conventions annexes destinées à assurer la stabilité du contrôle du Bureau minier dans l'affaire.

Pendant que se poursuivaient ces pourparlers, les études géologiques continuaient et, petit à petit, le scepticisme initial à l'égard de la valeur probable des indices recueillis fit place à une atmosphère beaucoup plus favorable et les sociétés détentrices des permis entourant ceux de la Société d'Ougrée-Marihaye et de ses associés manifestèrent l'intention d'entreprendre des recherches et de constituer des sociétés d'exploitation.

Les résultats que l'on commençait à connaître sur la nature des charbons du bassin de Djerada, sur la présence des couches, leur régularité, les conditions d'exploitation et de transport eurent tôt fait de montrer à la Société ché-



Les mines de Djerada

reau de Recherches et de Participations minières, obtint de la Société d'Ougrée-Marihaye que celle-ci présentât au Gouvernement des propositions, tendant à la fois, à la transformation immédiate en concession des permis de recherches obtenus par elle et à une large participation du Protectorat au financement et aux bénéfices escomptés de la société en voie de constitution.

Ce sont ces propositions qui, à la suite de mises au point au cours desquelles les promoteurs de la Société de Djerada rencontrèrent toujours auprès du Bureau minier le plus large esprit de collaboration et de compréhension des nécessités industrielles, constituèrent le statut de la « Société chérifienne des charbonnages de

rifienne des charbonnages de Djerada qu'en multipliant le nombre de sociétés d'exploitation, qui n'auraient pu réaliser qu'une exploitation fragmentaire du gisement, on arriverait fatalement à étouffer toutes possibilités d'exploitation vraiment rémunératrice et ce fut l'œuvre du B.R.P.M., sous la direction éminemment créatrice de son président, M. Eirik Labonne, de réaliser une entente finale entre toutes les sociétés détentrices de permis. Elle a conduit à la forme actuelle de la Société chérifienne des charbonnages de Djerada, au capital de 54 millions, dans laquelle figurent, à côté du groupe Ougrée-Marihaye et du B.R.P.M. qui a conservé la participation de 33 % dans l'affaire, la Compagnie

royale asturienne des mines, le groupe des sociétés patronnées par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine, la Compagnie de Penaroya.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que, lors de l'élaboration des statuts de cette société, les participants ont été d'accord pour convenir que, pendant une durée de dix ans, au moins, à dater de la fondation, les titres ne seraient pas négociables, la société désirant ainsi empêcher toute spéculation sur ses actions, avant que le développement de l'exploitation n'ait permis aux actionnaires d'avoir une idée absolument concrète sur la valeur de l'affaire.

Au moment où la société était constituée, les études géologiques étaient déjà suffisamment avancées pour que l'on se trouvât devant les résultats suivants :

Le massif de Djerada représente, à 43 kilomètres au sud d'Oujda, le chaînon montagneux reliant le Moyen-Atlas marocain au Tell algérien.

La majeure partie de ce massif est constituée par les calcaires jurassiques mais l'érosion a fait apparaître à travers cette couverture, les terrains qui en constituent l'ossature : le trias, qui forme une auréole rouge à la base du jurassique, et le primaire. Celui-ci est traversé par la route d'Oujda-Berguent où il apparaît dans une fenêtre de 45 kilomètres de long et de 10 à 13 kilomètres de large, c'est le houiller de Djerada.

Au point de vue géologique, ce houiller appartient au carbonifère moyen : les couches de base sont dinantiennes, les formations plus élevées représentent le Westphalien, c'est l'étage qui, dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, recèle les gros gisements houillers.

Les limites du bassin houiller ont été déterminées au nord et au sud par les affleurements de calcaires carbonifères ; à l'est, près de la frontière algérienne, par les affleurements des schistes dinantiens ; à l'ouest, la limite était beaucoup plus difficile à préciser étant donné que le houiller disparaît rapidement sous une épaisse couverture jurassique. A 3 kilomètres de la limite occidentale des affleurements du houiller, le sondage du Hassi-Bellat, exécuté par les Charbonnages de Djerada, a recoupé 302 mètres de jurassique et de trias avant d'atteindre le houiller, et ce sondage n'a pas apporté d'indication précise quant à la terminaison occidentale du bassin. Il a fallu l'exécution, par le B.R.P.M. en compte à demi avec Djerada, de deux forages, situés à 35 kilomètres à l'ouest des affleurements connus de houiller, sur le prolongement des synclinaux productifs, pour vérifier la conservation du style tectonique et, en même temps, le relèvement de l'axe du bassin, relèvement comparable à celui que nous avons observé au voisinage de la frontière algérienne : l'un des forages a touché, en effet, un horizon rattaché à l'assise du Chockier, situé, par conséquent, vers le sommet du H. 1.

L'étude de détail de cet étage westphalien a permis d'y distinguer trois parties :

Une partie inférieure, qui peut avoir environ 500 mètres d'épaisseur et que nous avons appelée « H. 1 », est constituée par une succession de schistes, avec quelques intercalations de calcaires, qui en font une formation à caractère presque exclusivement marin. Tout cet horizon n'a aucun intérêt pratique et il faut arriver à la seconde partie, dénommée « H. 2 » pour rencontrer les formes lagunaires typiques et les premières couches de houille.

On connaît, dans cet horizon, six couches de houille d'épaisseurs assez variables ; dans certains endroits, ce ne sont que des veinettes de 25 à 40 centimètres ; dans d'autres, et spécialement dans toute la région sud du bassin, on y trouve des couches de 60 à 80 centimètres d'ouverture.

L'horizon supérieur du houiller de Djerada ou « H. 3 » est séparé du houiller « H. 2 » par un horizon conglomératique formé de un, deux ou trois bancs de conglomérat absolument constant sur toute l'étendue du bassin.

On trouve, dans l'horizon « H. 3 », de nombreuses veines de charbon, dont l'épaisseur varie entre 20 et 70 centimètres, huit sont absolument connues comme ayant plus de 40 centimètres d'épaisseur.

Le sommet du H. 2 et l'assise H. 3 appartiennent au Westphalien supérieur ; ses couches sont contemporaines de celles de Kenadza et se rattachent, par leurs faunes et leurs flores, à la zone de Bruay.

La répartition superficielle des trois étages H. 1, H. 2 et H. 3 résulte de l'allure tectonique du bassin, celui-ci est formé de deux synclinaux séparés par une zone anticlinale. Il est orienté Est-Ouest et son axe plonge vers l'ouest. Les résultats obtenus au sondage d'Hassi-Bellat prouvent que cet ennoyage se maintient vers l'ouest et on peut dire que l'épaisseur du houiller va encore en augmentant pendant plusieurs kilomètres de cette direction. Le versant sud des deux synclinaux est fortement redressé, les couches y sont même renversées sur la verticale, les versants nord sont peu inclinés, 20 à 23°, et très réguliers d'allure.

Les deux synclinaux sont complètement explorés, encore que les travaux de reconnaissance en profondeur et d'exploitation n'aient été poursuivis que dans le synclinal nord. Le bassin sud a été simplement reconnu par des travaux de prospection à faible profondeur et, non seulement, on y a retrouvé toutes les couches connues dans le bassin nord, mais on a pu déterminer que ce bassin sud était nettement plus profond que celui du nord, qu'il contenait, par suite, une réserve de charbon bien plus considérable encore.

C'est donc dans le synclinal nord que les couches du H. 3 ont été particulièrement étudiées et c'est pour l'exploitation de ces couches qu'on a aménagé le siège d'extraction n° 1.

Un puits de 160 mètres de profondeur, de 4 m. 10 de diamètre, dont les parois sont entièrement revêtues d'un béton monolithe, atteint la base du II. 3, à peu près dans l'axe du bassin nord.

Il a recoupé, de haut en bas, quatre couches exploitables appelées D, C, B et A.

La couche D est constituée par 40 à 45 centimètres de bel anthracite, entre bon toit et bon mur, sans intercalation schisteuse.

La couche C comporte deux laies d'anthracite, l'une de 25 à 30 centimètres au mur, l'autre de 15 à 18 centimètres au toit, avec une intercalation de charbon barré de 5 à 6 centimètres entre les deux.

20 mètres plus bas, la couche B comporte de 50 à 60 centimètres d'anthracite très pur, avec schiste gréseux au toit, et reposant sur un faux mur argileux de 6 à 12 centimètres.

Enfin, 30 mètres plus bas, la couche A est constituée par deux sillons d'anthracite de 22 à 28 centimètres d'épaisseur, séparés par un nerf stérile de 6 à 8 centimètres.

On peut donc compter, au total, un minimum de 1 m. 50 d'anthracite utile dans cette stampe productive.

Ainsi que nous venons de le dire, toutes les couches de charbon connues dans le bassin de Djerada sont de l'anthracite, c'est-à-dire un charbon pauvre en matières volatiles (5 %), de faible teneur en cendres (5 à 8 %), ayant moins de 0,8 % de soufre, qui, à l'exploitation, donne une forte proportion de charbon roulant, c'est-à-dire ayant plus de 22 millimètres de diamètre.

Tel qu'il se présente, l'anthracite de Djerada se classe aux côtés des meilleurs anthracites anglais.

Les installations actuelles du siège d'extraction permettent la production journalière de 150 à 180 tonnes.

Dès que le chemin de fer Oujda-Nemours sera terminé et qu'ainsi rien n'empêchera plus l'exportation de ses charbons, le Charbonnage de Djerada disposera d'installations capables de porter l'extraction à 600 tonnes par jour et les travaux souterrains sont conduits, dès maintenant, de façon que, pour le début de l'année 1936, les chantiers soient en état de produire 250 à 300 tonnes par jour et d'atteindre 500 tonnes par jour à fin 1936.

Les installations actuelles comprennent, outre le puits complètement équipé et couronné d'un chevalement métallique de 27 mètres de hauteur, une machine d'extraction par commande électrique, munie de tous les appareils de sécurité les plus modernes, deux compresseurs d'air fournissant l'air comprimé aux outils d'abatage du charbon, un triage-lavoir permettant de fournir à la clientèle des charbons qui, tant au point de vue calibre que teneur en cendres, peuvent rivaliser avec les charbons du Nord de la France et d'Angleterre.

Une ligne électrique, en construction, amènera au Charbonnage la force motrice produite à la centrale électrique d'Oujda. En attendant sa mise en service, très prochaine, un groupe électrogène, commandé par moteur Diesel, produit le courant électrique nécessaire pour la machine d'extraction et les diverses machines d'abatage et de transport du charbon.

Ces installations, qui sont suffisantes aussi longtemps que le Charbonnage de Djerada a ses possibilités d'exportation limitées, seront complétées, d'ici fin 1935, par la construction, à Guenfouda, le long du chemin de fer Oujda—Bou-Arfa, d'un grand triage-lavoir avec installations modernes de mise en wagons et, au port de Nemours, d'installations de mise en bateau permettant le chargement rapide, tout en ménageant le charbon.

Si les travaux de recherches ont montré l'existence de réserves de charbon largement suffisantes pour assurer, pendant de nombreuses décades, la vie du Charbonnage, si les conditions d'exploitation des couches : épaisseur, régularité, qualité du charbon, laissent tout apaisement aux exploitants, il n'en est pas moins vrai que la mise en exploitation, en Afrique du Nord, d'un gisement contenant exclusivement de l'anthracite, a posé des problèmes nouveaux.

En effet, même lorsqu'il s'agit de combustible de haute qualité, le marché de l'anthracite présente des caractères tout à fait particuliers ; c'est à la fois le plus cher et le moins cher des combustibles ; tandis que le prix des morceaux calibrés, destinés à peu près uniquement aux charbons domestiques, varie entre 26 et 48 sh. la tonne (prix du gros sur le marché de Swansea), soit entre 106 et 200 francs la tonne, les menus se vendent, sur le même marché, entre 6 et 9 sh. la tonne, soit de 29 à 38 francs.

Ce bas prix tient à ce que, d'une part, leur usage industriel spécifique étant plus rare que ceux des menus des autres catégories de charbon, l'écoulement des fines d'anthracite est plus difficile et que, d'autre part, ces dernières ne peuvent remplacer les fines de charbon classé que moyennant certains mélanges. Or *grosso modo* le tout-venant d'anthracite, tel qu'on l'extrait de la mine, contient à peu près autant de menus que de charbon susceptible d'être classé, d'où il résulte que la valeur moyenne du tout-venant d'anthracite n'est guère supérieure à la valeur moyenne des autres tout-venants.

Il était donc indispensable que, non seulement, le Charbonnage de Djerada puisse vendre le charbon classé, mais qu'il trouve la clientèle pour l'écoulement des fines. De telles circonstances ont retenu l'attention du Charbonnage de Djerada et les principaux efforts de la société, depuis qu'elle a commencé à préparer l'exploitation, ont été appliqués dans le sens de l'utilisation des menus.

Aujourd'hui, la question est résolue ; on sait en faire d'excellentes briquettes pour chemins de fer, on sait en faire des boulets, on sait les brûler

sur les grilles des chaudières des centrales thermiques. C'est ainsi que les résultats obtenus dans l'utilisation des fines d'antracites sur grilles, ont permis, à ce charbon marocain, de remplacer presque exclusivement les charbons étrangers sur les grilles des chaudières de la grosse centrale électrique de l'Énergie électrique du Maroc, à Casablanca.

La fabrication des boulets, soit d'antracite seul, aggloméré au brai, soit d'un mélange d'antracite et de quelques pourcentages de charbon gras, a donné des résultats fort intéressants et la consommation des boulets se développe dans le Maroc oriental.

Après avoir réussi à fabriquer des briquettes en mélangeant des charbons de Djerada avec des charbons gras du nord de la France, les Charbonnages ont poursuivi la mise au point de la fabrication de briquettes constituées par un mélange de charbon gras de Kenadza et de charbon de Djerada, par parties égales. Les résultats obtenus sont très favorables et permettent d'envisager la création, à bref délai, d'une fabrique d'agglomérés consommant exclusivement des charbons nord-africains.

C'est là un résultat de la plus haute importance qui, tout en augmentant l'intérêt du bassin houiller de Kenadza, permet de libérer, en cas de nécessité, les chemins de fer nord-africains de toute dépendance des pays d'outre-mer.

* Disons enfin que l'utilisation des fines d'antracite est un problème qui s'est posé également dans d'autres pays et que des solutions nombreuses sont déjà intervenues pour faciliter l'emploi de ces charbons dans les chaudières, dans les cimenteries ; que, d'autre part, l'antracite de Djerada broyé en poudre très fine s'est montré, au cours d'essais récents entrepris par les Travaux publics du Maroc, comme particulièrement apte à constituer un produit de complément dans la composition du béton pour revêtement des routes.

La faible teneur en cendres des antracites marocains et la facilité d'obtenir des charbons très purs permettent d'utiliser ceux-ci dans la fabrication des électrodes.

En nous étendant assez longuement ici sur l'utilisation des fines d'antracite, nous avons voulu montrer combien le point de vue économique avait été prédominant dans la préoccupation de la Société des charbonnages de Djerada.

La question de l'écoulement des classés est, en effet, beaucoup plus simple, dès le jour où la voie ferrée a relié directement Oujda à Casablanca, dès que le jour proche où elle atteindra

Nemours, les possibilités d'expédition du Charbonnage seront largement suffisantes pour permettre à celui-ci de développer son extraction dans les limites capables de lui permettre de rémunérer les capitaux qu'il a immobilisés.

Pour rattacher le siège d'extraction à la gare de Guenfouda du chemin de fer Oujda—Bou-Arfa, les Charbonnages de Djerada ont construit, entièrement de leurs propres deniers, un téléférique, de 22 kilomètres de long, capable de transporter 100 tonnes de charbon à l'heure.

Les installations de manutention, de chargement et de déchargement au port seront combinées de façon à réaliser le prix de revient minimum.

Un des éléments les plus importants dans la mise en exploitation du gisement de Djerada est la question de la main-d'œuvre.

Le Maroc oriental est peu peuplé et sa population est surtout constituée de nomades, qui se déplacent suivant les saisons, qui, au moment des récoltes, vont travailler en Algérie. Elle ne peut pas constituer une main-d'œuvre stable.

L'exploitation du charbonnage demandant une population de 500 à 800 ouvriers par jour, il a fallu recruter du personnel indigène dans d'autres parties du pays.

La main-d'œuvre arabe est peu apte au travail de la mine, mais, par contre, la main-d'œuvre chleuh, qu'elle vienne du Moyen-Atlas, ou surtout du Sous et de l'Anti-Atlas, constitue une main-d'œuvre docile, qui s'est très facilement assimilée à la manutention des engins mécaniques d'abatage, qui s'est faite aisément à la vie de la mine.

Une exploitation d'essai, qui a débuté par une descenderie partant d'une couche en affleurement, a permis d'éduquer un certain nombre d'ouvriers, qui constituent actuellement un noyau de personnel instructeur très précieux, étant donné le développement des chantiers.

Les rendements obtenus par les abatteurs indigènes sont très comparables à ceux que l'on obtient dans les bassins du Nord.

Les Charbonnages ont construit, pour loger toute cette main-d'œuvre, des maisons ouvrières et mettent à la disposition des ouvriers un économat où ils peuvent se ravitailler dans d'excellentes conditions de prix et de qualité.

En terminant cette étude sur les Charbonnages de Djerada, nous rappellerons quelques données statistiques qui montreront l'évolution de cette affaire depuis sa constitution :

	1930	1931	1932	1933	1934 (5 premiers mois)
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Production	832	5.651	14.967,5	27.713	14.532
<i>Expédition :</i>					
Au Maroc	401,3	1.270,1	1.942,9	4.629,463	2.750,365
A l'étranger	"	"	"	"	"
Algérie	13,9	380,6	1.456,5	1.238,430	670,620
France	"	"	511	631	90
Personnel ouvrier occupé, moyenne par semaine :					
Européens	37	38	32	43	38
Indigènes	218	245	364	587	498

La marche ascendante continue, que ces chiffres montrent, est un indice probant du résultat obtenu par la collaboration étroite du Bureau minier, représentant le Gouvernement du Protectorat, et les sociétés industrielles, surtout si l'on songe que, jusqu'à présent, tout ce charbon a été transporté de la mine à la gare de Guenfouda, c'est-à-dire sur 34 kilomètres, simplement par camions.

On peut considérer que le premier stade du développement du Charbonnage, qui était conditionné par son isolement, est terminé.

Dans quelques années, Djerada exportera annuellement 200.000 tonnes d'anhracite ; autour des puits se sera créée une agglomération

de 3.000 à 4.000 personnes, dans une région saine, boisée, où il ne manquait que l'édification d'une industrie pour constituer un centre de peuplement.

Quel que soit le sort des autres exploitations minières du Maroc oriental, l'exploitation des Charbonnages de Djerada est donc appelée à jouer, dans l'économie de toute cette région plutôt désertique, un rôle de premier plan, qui justifie pleinement l'intérêt avec lequel le Gouvernement marocain suit le développement de cette affaire.

Jules HARROY,
Ingénieur A.I.L.G.,
Membre du Comité technique
de la Société de Djerada.

LE BUREAU MINIER CHÉRIFIEN ET SES PARTICIPATIONS PÉTROLIÈRES.

Le Bureau Minier participe :

1° A la Société chérifienne des pétroles, société au capital porté, en juin 1933, à 19 millions 200.000 francs et dans lequel le Bureau Minier détient :

- 1.500 actions A d'origine, à 5 voix, de 500 francs nominal ;
- 1.540 actions B d'origine, à 1 voix, de 500 francs, nominal ;
- 3.168 actions B de la première augmentation, émises à 525 francs ;
- 4.704 actions C de la deuxième augmentation, à 1 voix, émises à 525 francs ;
- 2.391 actions B de la troisième augmentation, émises à 525 francs ;
- 3.694 parts de fondateur, sans valeur nominale, dont 500 rachetées en 1931 à Financo.

Le montant de la participation du B.R.P.M. à la Société chérifienne des pétroles, au 31 décembre 1933, avait ainsi une valeur nominale de 6.651.500 francs, et un prix de revient de 7.339.536 fr. 43 entièrement versés ;

2° A la Compagnie française des pétroles du Maroc, société au capital de 6 millions et dans laquelle le Bureau Minier possède :

- 258 actions A, à 10 voix, de valeur nominale 250 francs ;
- 2.682 actions B, anciennes, à 1 voix, de valeur nominale 250 francs ;
- 3.275 actions B, nouvelles, de valeur nominale 250 francs ;

6.458 parts bénéficiaires, sans valeur nominale, et sa participation, évaluée au prix de revient, atteignait 2.540.130 fr. 83 ;

3° A la Société chérifienne d'études minières de Tizeroutine, société au capital de 8 millions, et dans laquelle la participation du Bureau Minier consiste en 4.000 actions de 100 francs et 1.500 parts de fondateur, soit au total 4 millions ;

4° Au Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc, constitué le 12 juillet 1929 sous la forme d'une

association en participation, et dont l'article 2 des statuts précise ainsi la mission :

« Article 2. — Les opérations du syndicat seront « conduites dans un esprit de parfaite égalité, tant en « ce qui concerne les engagements, les risques que les « profits, entre, d'une part, le Bureau chérifien de « recherches et de participations minières et, d'autre « part, l'Office national des combustibles liquides et la « Compagnie française des pétroles.

« Ces opérations se traduiront effectivement par le « jeu d'un compte à demi où les engagements, les « versements effectifs et les profits des deux groupes « définis ci-dessus seront égaux. »

Ce syndicat à son tour forme des sociétés d'exploitation et prend des participations dans les sociétés existantes. Le programme récemment établi par le syndicat comporte une dépense de 30 millions dont 20 millions seraient fournis par le syndicat.

STATISTIQUES DE LA PRODUCTION MINIÈRE

(1^{er} trimestre 1934)

MINÉRAIS	PRODUCTION du 1 ^{er} trimestre 1934	RAPPEL de la production du 1 ^{er} trimestre 1933
	Tonnes	Tonnes
Phosphates	177.557	174.170
Anhracite	7.981	6.110
Manganèse	761	1.052
Plomb	75	"
Calamine calcinée	"	"
Graphite	"	"
Cobalt	216	"
Molybdénite	42	25
Pétrole brut	372	110
Sel	"	"
Étain	17	"